

Centre Communal d'Action Sociale

Dispositif « Argent de poche »

⇒ Pourquoi mettre en place le dispositif argent de poche ?

Préparer l'avenir et s'engager pour la jeunesse font partie des valeurs et du programme du Conseil Municipal actuel. Ce dispositif est porté par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de la commune. Les objectifs sont d'apporter aux jeunes une première expérience professionnelle, de les impliquer dans l'amélioration du cadre de vie, de valoriser aux yeux des adultes le travail effectué par les jeunes et de les responsabiliser.

⇒ Qu'est-ce que le dispositif "Argent de poche" ?

Le dispositif "Argent de poche" permet aux jeunes de 15 à 18 ans de participer à des missions (désherbage, nettoyage des panneaux de voirie, peinture, arrosage, mise sous pli...) sur la commune de Réaumur et, en contrepartie, de percevoir une indemnisation de 15 euros par mission de 3 heures (1/2 journée).

⇒ Qui peut s'inscrire aux missions proposées ?

Les jeunes domiciliés à Réaumur ou dans les villages limitrophes suivants : le Lay, la Limouzinière, la Grêlerie, le Grand-bois, la Citardière, la Godinière, la Couraizière, le Pont Auger et la Jactière, qui ont entre 15 et 18 ans, pourront participer aux missions, au nombre de 20 demi-journées maximums par an.

⇒ Comment s'inscrire ?

Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site internet de la commune (www.reaumur.fr) ou devra être demandé à la mairie. Le dossier complet est à déposer en mairie ou à retourner par mail à mairie@reaumur.fr avant le 30 juin 2022.

Attention ! Les places sont limitées, elles sont attribuées par ordre d'arrivée (dossier complet) et non par sélection sur dossier. Si votre enfant n'est pas retenu sur une période, il sera prioritaire sur les prochaines missions proposées.

⇒ Quand se déroulent les missions ?

Le dispositif "Argent de poche" est proposé pendant les vacances scolaires. Vous serez informé des missions par mail.

⇒ Encadrement :

Pour chaque mission, les jeunes seront encadrés par un agent communal.

⇒ Quels sont les documents administratifs nécessaires ?

Les documents administratifs à remettre pour la validation du dossier sont :

- la fiche de renseignements,
- l'autorisation parentale,
- le contrat de participation,
- le règlement général de protection des données,
- la fiche sanitaire de liaison,
- une photocopie d'une pièce d'identité,
- une photocopie de l'attestation d'assuré social,
- une attestation d'assurance responsabilité civile,
- un relevé d'identité bancaire,
- la fiche d'inscription période,
- la lettre de motivation (exemple au dos).

⇒ Renseignements complémentaires :

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez contacter la mairie par téléphone au 02.51.57.90.99.
ou par mail à : mairie@reaumur.fr, ou l'élue référent Karine Turquand au 06.77.20.21.66.

Dispositif « Argent de poche »

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

N° portable :

N° portable du père :

N° portable de la mère :

N° de sécurité sociale :

Mail :

PHOTO
D'IDENTITE

N° de téléphone en cas d'urgence :

➤ Domicile :

➤ Travail du père :

➤ Travail de la mère :

➤ Médecin traitant : Nom : Tél :

Situation (entourez) : Collégien(ne) Lycéen(ne) Autre : Précisez

Pièces obligatoires à joindre :

Photocopie d'une pièce d'identité
Photocopie de l'attestation d'assuré social
Attestation d'assurance responsabilité civile

Fiche sanitaire de liaison
Autorisation parentale
RIB

Centre Communal d'Action Sociale

Dispositif « Argent de poche »

AUTORISATION PARENTALE

Madame, Monsieur en qualité de tuteur légal, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel mon enfant s'engage :

La commune ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à l'opération « Argent de poche ».

L'indemnisation versée pour la participation à l'activité « Argent de poche » ne pourra avoir équivalent de salaire.

Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.

La commune s'engage à souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à des tiers dans le cadre du déroulement des missions. Tous les participants sont tiers les uns par rapport aux autres.

Autorise mon fils/ma fille Nom : Prénom :

Domicile :

☐ A participer à l'opération « Argent de poche »

De plus, j'autorise :

☐ Mon fils/ma fille à rentrer seul(e) après la mission ;

☐ L'équipe encadrante à prendre des photos et vidéos lors des missions pour la communication (presse, écho communal, site internet, bulletin annuel, réseaux sociaux).

Fait à, le

Signature (Précédée de la mention « lu et approuvé »)

Centre Communal d'Action Sociale

Dispositif « Argent de poche »

CONTRAT D'ENGAGEMENT

Ce contrat est un engagement de votre part mais également de la part de l'encadrant du dispositif. Vous vous engagez donc à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées. Lisez-le attentivement avant de le signer.

Concernant la ponctualité :

- ♦ J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage de la mission de façon répétée ne sera pas acceptée à y participer.
- ♦ Je m'engage à participer à la mission sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu de la mission avant l'horaire prévu.

Concernant la périodicité de l'activité :

- ♦ L'activité « Argent de poche » se déroule pendant les vacances scolaires sur un temps de 3h avec une pause de 15 minutes obligatoire.

Concernant la réalisation de la mission :

- ♦ Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. Je dois donc me présenter avec des vêtements et chaussures adaptés à la nature des missions qui me sont confiées.
- ♦ Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, il est interdit de travailler en short et torse nu. De plus, les cheveux longs devront être attachés.
- ♦ Etant indemnisé pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée de la mission, l'usage des téléphones portables est strictement interdit. En conséquence, les téléphones portables devront à minima être placés sur répondeur.
- ♦ La consommation de tabac et d'alcool est strictement interdite pendant la mission.
- ♦ En fonction des besoins des services et des conditions météo, les missions auxquelles je participe pourront être modifiées.

Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les missions :

- ♦ Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés.
- ♦ Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.
- ♦ Je reste poli avec mon entourage, c'est à dire avec les encadrants, les résidents des habitations près desquelles je travaille mais également envers les autres participants et tout public rencontré à l'occasion de ma mission.
- ♦ Je prends soin du matériel qu'on me confie. Si nécessaire, je lave et range le matériel à l'issue de la mission.

Sanctions appliquées entraînées par le non-respect d'un des points énoncés ci-dessus :

- ♦ Le non-respect du règlement intérieur, de l'horaire ou de la tenue professionnelle peut entraîner une exclusion temporaire ou définitive du dispositif Argent de poche et/ou une non indemnisation de la mission.

Indemnisation de la mission :

♦ Toute réalisation satisfaisante d'une mission entraîne le versement d'une indemnité.

Cette indemnité est fixée à 15 € par mission d'une durée de 3 heures (demi-journée) et sera versée par virement bancaire au nom du participant.

Si le jeune n'est pas titulaire d'un compte bancaire, le virement se fera sur le compte de ses parents ou de son tuteur (le livret de famille ou l'acte de tutelle seront à fournir).

☐ J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et je m'engage à le respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

Fait à, le

Signature du participant avec la mention « Lu et approuvé »

Dispositif « Argent de poche »

REGLEMENT GENERAL DE PROTECTION DES DONNEES

Les informations recueillies dans l'ensemble du dossier d'inscription (y compris dans la pièce d'identité, la fiche de liaison sanitaire et dans l'attestation d'assuré social) sont enregistrées dans un fichier informatisé et conservé au format papier par la Commune de Réaumur pour communiquer avec vous sur le dispositif argent de poche porté par la Commune.

Ce traitement est basé sur votre consentement obligatoire. Les informations sont conservées pendant une durée de 5 ans et sont destinées :

- A titre principal à un usage interne aux personnes habilitées des services administratifs de la Commune ;
- Sous-traitants : Trésor Public (pour l'indemnisation des missions).

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous disposez d'un droit d'accès aux données, de rectification des données, d'effacement des données, de limitation du traitement, de portabilité des données, d'opposition au traitement, d'opposition au transfert de données pour motif légitime à moins que la loi ou la réglementation en vigueur ne s'y oppose.

Pour exercer vos droits, vous devez nous adresser un courrier, accompagné de la photocopie d'un titre d'identité comportant votre signature, à l'adresse postale suivante : MAIRIE – 1 place de l'Eglise – 85700 REAUMUR ou à l'adresse mail : mairie@reaumur.fr.

Contact du délégué à la protection des données :

Monsieur Fabien Regnier – Communauté de Communes du Pays de Pouzauges – La Fournière – 85700 POUZAUGES – tél. : 02.51.57.14.23.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par voie postale.

En soumettant ce formulaire, j'accepte que les informations saisies soient utilisées, exploitées, traitées pour communiquer avec vous sur la mise en œuvre du dispositif argent de poche.

☐ J'accepte

Nom, Prénom et qualité du signataire

Dispositif « Argent de poche »

FICHE D'INSCRIPTION PERIODE

Nom :

Prénom :

Dates de disponibilités (entourez) :

Août 2022

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin		2	3	4	
Après-midi		2	2	4	
Matin		9	10	11	
Après-midi		9	10	11	
Matin			17	18	
Après-midi			17	18	
Matin		23	24	25	
Après-midi		23	24	25	



FICHE SANITAIRE DE LIAISON

DOCUMENT CONFIDENTIEL

Joindre obligatoirement la copie du carnet de vaccination

NOM DU MINEUR :
PRENOM :
DATE DE NAISSANCE :/...../.....
SEXE : M ☐ F ☐

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles concernant votre enfant (l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs en séjour de vacances ou en accueil de loisirs).

1-VACCINATION (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)

VACCINATIONS OBLIGATOIRES	Oui	Non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Coqueluche	
Tétanos				Haemophilus	
Poliomyélite				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
				Hépatite B	
				Pneumocoque	
				BCG	
				Autres (préciser)	

SI LE MINEUR N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.

2-RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINEUR

Poids :kg ; Taille :cm (Informations nécessaires en cas d'urgence)

Suit-il un traitement médical pendant le séjour ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice).
Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.

ALLERGIES : ALIMENTAIRES ☐ oui ☐ non
MÉDICAMENTEUSES ☐ oui ☐ non
AUTRES (animaux, plantes, pollen) : ☐ oui ☐ non
Précisez :

Si oui, joindre un **certificat médical** précisant la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir.

Le mineur présente-t-il un problème de santé, si oui préciser ☐ oui ☐ non
.....
.....
.....

3-RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Port des lunettes, de lentilles, d'appareil dentaire ou auditif, comportement de l'enfant, difficultés de sommeil, énurésie nocturne, etc...
.....
.....
.....

4-RESPONSABLES DU MINEUR

Responsable N°1 : NOM : PRÉNOM :
ADRESSE :
TEL DOMICILE : TEL TRAVAIL :
TEL PORTABLE :
Responsable N°2 : NOM : PRÉNOM :
ADRESSE :
TEL DOMICILE : TEL TRAVAIL :
TEL PORTABLE :

NOM ET TEL MEDECIN TRAITANT :

Je soussigné(e)....., responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire. J'autorise le responsable de l'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires selon l'état de santé de ce mineur.

Date : Signature :

Dispositif « Argent de poche »

MODELE LETTRE DE MOTIVATION

Nom

Prénom

Adresse

Mairie de Réaumur

1 place de l'Eglise

85700 REAUMUR

A (lieu), le (date)

Objet : Candidature dispositif « Argent de poche »

Madame Le maire,

1. Parcours école :

Classe actuelle (filière, année, lieu)

Expérience (stage découverte, stage de lycée)

La raison de la demande

2. Motivations :

- Mes qualités
- Mes passions
- Mes attentes par rapport aux missions

Je vous prie d'agréer Madame Le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

3. Signature